

Séance du 14 Mai 2019

L'an deux mil dix-neuf,

Le 14 Mai à 18h30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de FONTCOUVERTE se sont réunis en séance publique, à la mairie, sur la convocation légale qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales et sous la présidence de Jean-Claude CLASSIQUE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 Mai 2019

Etaient présents : Mesdames et Messieurs GRELLIER Francis, LESPINASSE Sylvain, BRUNETEAU Claudine, GUILLEMET Catherine, DREY Marie-France, PATEAU Jean-Michel, BOUQUET Fatima, RAFFIN Patrick, DE DIOS MIGUEL Laure, CHABASSE Agnès, LACOTTE Christian formant la majorité des membres en exercice, le Conseil étant composé de 19 membres.

Pouvoirs : EUDE Anne-Marie a donné pouvoir à BOUQUET Fatima, PELAUD Mikaël a donné pouvoir à Sylvain LESPINASSE, BERNE Philippe a donné pouvoir à PATEAU Jean-Michel, SOULARD Claudie a donné pouvoir à Francis GRELLIER, CORBRAS Christelle a donné pouvoir à Jean-Claude CLASSIQUE, FROMENTIN Guillaume a donné pouvoir à Patrick RAFFIN.

Absent excusé : CLOCHET Jean Noël.

A été nommé **secrétaire de séance** : LESPINASSE Sylvain

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 26 Mars 2019 est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal présents ou représentés.

ORDRE DU JOUR

- 1 Echange de terrain avec les consorts MOISY- Village de Chez Tessier
- 2 Demande de subvention au Conseil Départemental au titre de la D.E.C.I.
- 3 Convention de mise à disposition du service « droits des sols » de la CdA de Saintes au profit de la commune de Fontcouverte
- 4 Informations :
 - . Schéma sur la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)
 - . Mise en place du Règlement Général de la Protection des Données (RGPD)
- 5 Questions diverses

Objet : Echange de terrain avec les consorts MOISY Village de Chez Tessier

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que pour permettre l'implantation d'une bache incendie pour sécuriser le village de Chez Tessier et eu égard au Schéma Communal de Défense Incendie, il est nécessaire de procéder à un échange de terrain avec les Consorts Moisy.

En accord avec les Consorts Moisy, il a été envisagé d'échanger la parcelle appartenant à la commune cadastrée AP n° 8, d'une superficie de 143 m2 avec une partie de la parcelle cadastrée AP n° 682 tel que défini sur le plan établi par le géomètre, soit 311 m2, partie B, issus de la parcelle AP n° 682.

Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal sur cette proposition.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve la proposition d'échange entre la commune et les consorts Moisy tel que présentée ci-dessus,
- Dit que les frais notariés seront pris en charge par la commune,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette opération.

Objet : Sécurité Incendie - Demande de subvention au Conseil Départemental

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en matière de sécurité incendie, il appartient à chaque commune :

- d'entretenir les points d'eau incendie publics existants,
- d'adapter les ressources en eau à l'évolution des risques.

Il est précisé que l'opération « Mise en conformité de la défense incendie », votée au budget primitif 2018 a été reconduite sur le budget primitif 2019.

Il donne la parole à Madame Catherine GUILLEMET qui rappelle qu'un schéma communal de défense incendie est en cours d'élaboration avec le concours de Véolia-eau, concessionnaire du réseau d'eau potable. En amont du schéma communal, un travail a été réalisé pour remédier au plus vite à l'absence totale de défense extérieure contre l'incendie sur trois zones. Il s'agit d'une « première tranche » de travaux dans l'urgence qui se décompose comme suit :

- Lieu-dit « Chez Réal » : Installation d'une citerne souple de 120 m3
- Intersection entre la route de La Pichauderie et la route de Montpensé : installation d'un poteau incendie
- Village de « Chez Tessier » : installation d'une citerne souple de 60 m3

L'estimation globale pour l'élaboration du schéma communal de défense incendie et la sécurisation de ces trois zones s'élève à 43 055,91 € HT, soit 51 667,09 € TTC.

Madame Catherine GUILLEMET indique que la commune peut prétendre à une aide financière du Conseil Départemental. Elle présente le budget prévisionnel de l'opération qui s'élève à 43 055,91 € HT ainsi que le plan de financement.

Coût € HT estimatif de l'opération	
Élaboration du schéma communal de défense incendie	8 300,00 €
Installation d'une citerne souple de 120 m3 « Chez Réal » + branchement	17 700,00 €
Installation d'un poteau incendie « La Pichauderie / Montpensé »	3 105,91 €
Installation d'une citerne souple de 60m3 « Chez Tessier » + branchement	13 950,00 €
TOTAL HT	43 055,91 €

PLAN DE FINANCEMENT H.T. PRÉVISIONNEL		
DETR	40 % sollicités	17 222,36 €
Conseil Départemental	20 % sollicités	8 611,18 €
Autofinancement	40 %	17 222,37 €
TOTAL HT		43 055,91 €

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le plan de financement prévisionnel présenté,
- Charge Monsieur le Maire de solliciter l'aide du Conseil Départemental pour la mise en conformité de la sécurité incendie,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette opération.

Objet : Convention de mise à disposition du service « Droits des sols » de la Communauté d'agglomération de Saintes (CdA) pour l'instruction des Autorisations du Droit des Sols et actes relatifs à l'occupation des sols

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de renouveler la convention qui nous lie avec la Communauté d'Agglomération de Saintes pour l'instruction des autorisations du droit des Sols et actes relatifs à l'occupation des sols.

Monsieur le Maire expose que la présente convention a pour objet de fixer les modalités de mise à disposition du service instruction des Autorisations du Droit des Sols de la CdA de Saintes au profit de la commune dans le cadre de l'instruction des autorisations et des actes relatifs à l'occupation des sols, délivrés au nom de la commune, notamment en application des articles L 422-1 à L 422-8 du Code de l'Urbanisme .

Afin de permettre au service « Droits des sols » de la CdA de Saintes de continuer à assurer l'instruction des dossiers d'urbanisme sur notre commune, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la présente convention, conclue pour une durée de six ans à compter du 1^{er} Juin 2019 jusqu'au 31 mai 2025 inclus. Elle pourra être renouvelée par reconduction expresse.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve la convention de mise à disposition du service « Droits des sols » de la Communauté d'Agglomération de Saintes pour l'instruction des autorisations du Droit des Sols et actes relatifs à l'occupation des sols.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la-dite convention.

Informations :

. Schéma Communal sur la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)

Catherine Guillemet expose au conseil municipal que le schéma communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie est en cours d'élaboration. Après avis du SDIS 17, il devra être approuvé comme le prévoit le nouveau règlement départemental de la Défense Incendie.

Elle indique que l'étude a été confiée à Véolia-Eau. La démarche d'élaboration s'articule comme suit :

- . Analyse des risques présents sur le territoire de la commune,
- . Recensement intégral de toutes les cibles (entreprises, ERP, zone d'habitations...),
- . Etat de l'existant et prise en compte des projets futurs connus au regard du Plan Local d'Urbanisme,
- . Evaluation des besoins en PEI et citernes souples,
- . Rédaction du schéma par Véolia-eau.

Catherine Guillemet présente la 1^{ère} étape du schéma communal qui montre que seules subsistent quelques zones non couvertes ; elles font l'objet de réflexions pour différents aménagements et d'investigations pour la recherche terrains nécessaires à l'installation de citernes souples.

Cette étude a mis en évidence qu'une large partie de la commune est déjà couverte par la Défense Incendie.

. Mise en place du Règlement Général de la Protection des Données (RGPD)

Francis GRELLIER expose au conseil municipal que la commune de Fontcouverte doit se mettre en conformité au regard du Règlement Général de la Protection des Données à caractère personnel qui s'applique depuis le 25 Mai 2018.

Il rappelle que la commune a désigné SOLURIS en tant que Délégué à la Protection des Données pour nous accompagner dans cette démarche. Le contrat, signé le 24 mai 2018, définit les conditions dans lesquelles Soluris va nous accompagner pour respecter dans le temps les obligations réglementaires et surtout d'être en capacité de le démontrer.

Pour accomplir ce travail au sein de la collectivité, 2 personnes ont été nommées :

- . Responsables du traitement : Jean-Claude CLASSIQUE - Francis GRELLIER
- . Référent opérationnel : Béatrice LACAULE

Différents registres sont en cours d'élaboration dans l'application MADIS mise à disposition par soluris.

Il indique qu'il va prochainement réunir les responsables associatifs pour les sensibiliser sur ce sujet car ils collectent, stockent et utilisent des données à caractère personnel (n° tél, adresse mail, etc).

Il précise que ce règlement devra faire l'objet de mises à jour régulières ; il est appelé à évoluer dans le temps.

. **Elections** : Monsieur le Maire rappelle que les Elections Européennes interviendront le 26 mai 2019. Bureaux ouverts de 8h00 à 18h00. Les conseillers municipaux devront se conformer au tableau des permanences établi en accord avec eux.

. **Plan Communal de Sauvegarde** : Francis Grellier informe le conseil municipal que dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde, une réunion des membres de la Réserve communale de Sécurité Civile aura lieu le 12 juin 2019 à 18h30 en mairie.

. **Echappées Rurales** : Francis Grellier informe le conseil municipal que la commune de Fontcouverte a été retenue par la CdA de Saintes pour organiser l'édition 2019 des Echappées Rurales. La date a été arrêtée au 5 Juillet 2019.

. **Aménagement Ilôt de l'Alambic** : Claudine BRUNETEAU indique que les membres de la commission Environnement & Bâtiments-Accessibilité se réuniront le 22 Mai 2019 pour travailler sur le projet Ilot de l'Alambic.

. **Usage terrains de football** : Jean-Michel PATEAU indique que les terrains de football sont parfois utilisés par le public comme zone de jeu avec enfants et animaux. Il expose que la commune apporte un soin particulier d'entretien aux terrains et qu'ils doivent être considérés comme des terrains de jeu ouvert au sport et non à tout public. Il existe suffisamment d'espace naturel autour du plateau sportif pour se promener. Il suggère que soit étudiée la possibilité de règlementer l'usage des terrains par arrêté municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10.

Ont signé au registre les membres présents.